

## indemnisation garage suite à destruction

Par wat, le 08/12/2009 à 21:13

Bonjour,

Suite à un projet de construction d'un lotissement, le maire de la commune où je réside, souhaite utiliser une partie de mon

terrain pour créer la voie d'accès à ce lotissement.

Mais sur cette partie, j'ai un garage qui doit donc être détruit.

Le maire ne me parle que de m'indemniser pour la partie du terrain, mais rien pour le garage.

Est-ce normal de ne pas être indemnisé pour ce garage ?

Quel recours puis-je avoir ?

Merci

Cordialement